EXPLORER ET CRÉER :

Organismes consacrés à des artistes

La composante **Organismes consacrés à des artistes** du programme *Explorer et créer* soutient le développement des activités artistiques, depuis la recherche, la création et la production, jusqu’à la diffusion, par des organismes artistiques sans but lucratif du Canada guidés par la vision de leaders artistiques. La subvention finance les activités des organismes dont le mandat est d’appuyer le processus de création des artistes, stimulant l’émergence de nouvelles expressions artistiques et offrant un éventail d’expériences artistiques au public.

**Type de subvention** —[**de base**](http://conseildesarts.ca/glossaire/subvention-de-base)

**Date limite d’inscription** — 24 octobre 2018 (subventions de 4 ans pour les exercices financiers de votre organisme débutant en 2019, en 2020, en 2021 et en 2022)

**Date limite pour la traduction** — 7 novembre 2018 (à l’exception des organismes de littérature et organismes de théâtre)

Vous devez téléverser la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n’est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction. Le Conseil remboursera les frais de traduction admissibles jusqu’à un montant maximal après avoir reçu le « Formulaire de demande de remboursement des frais de traduction » et la facture du traducteur. Le Conseil n’offre pas de remboursement pour les traductions effectuées à l’interne par les employés de l’organisme. Pour plus de renseignements et pour accéder au formulaire, consultez les [**options de traduction offertes aux demandes de subventions de base**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base).

**Montant de la subvention** — peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 dernières années

**Annonce des résultats** — avril 2019

**Restrictions** — Votre organisme ne peut détenir qu’une seule subvention de base à la fois de tout programme du Conseil des arts du Canada. Vous ne pouvez pas détenir à la fois une subvention de base et une subvention composite.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au [**CADAC**](http://www.lecadac.ca/) (Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises. Pour soumettre une demande d’inscription au CADAC, vous devez d’abord parler à un agent de programme pour confirmer votre admissibilité à présenter une demande pour une subvention de base (fonctionnement). Le site du CADAC vous demandera de fournir le nom du programme pour lequel vous présentez une demande, ainsi que le nom de l’agent de programme que vous avez consulté.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les organismes artistiques

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Pour être admissible, votre organisme doit créer, produire, présenter ou exposer les œuvres d’artistes et être animé par la vision et l’expression d’un directeur artistique ou d’un groupe d’artistes. Il faut que votre organisme soutienne le développement et la diffusion d’œuvres d’artistes canadiens, et qu’il réponde aux critères de base suivants en matière d’administration, de programmation et de finances :

* recevoir présentement une subvention de cette composante.

Si votre organisme reçoit présentement une subvention de base d’une autre composante ou s’il a apporté récemment des changements relatifs aux personnes jouant un rôle clé dans son leadership artistique, vous devez communiquer avec votre agent de programme pour confirmer votre admissibilité **avant de présenter une demande**. Les Organismes consacrés à des artistes dont les personnes jouant un rôle clé dans le leadership artistique ont changé et qui reçoivent actuellement une subvention de base de cette composante pourraient être traités comme de nouveaux candidats, sans engagement à maintenir le niveau de financement actuel de l’organisme.

**OU :**

* avoir reçu 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des composantes et des programmes suivants : *Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, Activités à petite échelle, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante* et *le Programme de visites d’artistes étrangers*.
* être constitué en société sans but lucratif
* travailler avec un personnel professionnel
* avoir au moins 5 années d’activités artistiques professionnelles continues qui ont été présentées au public
* avoir eu un revenu annuel excédant 75 000 $ à chacune des 3 dernières années (des exceptions pourraient être prises en compte)

# ACTIVITÉS — Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez présenter une demande de subvention pour :

* le développement artistique
* la recherche
* la création
* la production
* la diffusion

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

* Toutes les dépenses liées au soutien des activités énumérées ci-dessus

# ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Organismes consacrés à des artistes** du programme *Explorer et créer,* en s’appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale **dans chaque catégorie** pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement.

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Clarté de la vision artistique et alignement des activités avec celle-ci
* Qualité et cohérence des œuvres ou des activités artistiques

**Impact 30 %** (note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

Dans quelle mesure vos activités :

* permettent d’accroître l’expérience et le perfectionnement des artistes participants
* favorisent l’avancement de la pratique artistique
* rejoignent votre public cible

**Résilience 20 %** (note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Votre capacité organisationnelle et votre expérience, y compris sur les plans de la composition du personnel, de la gouvernance et de la planification
* Les conditions de travail, y compris les mesures pour créer et maintenir un milieu de travail sécuritaire, pour les personnes participant aux activités de votre organisme
* Santé financière, planification adéquate y compris l’utilisation efficiente des ressources

# renseignements REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

* la vision artistique et le contexte dans lesquels vos plans s’inscrivent, en rapport avec votre communauté artistique ou régionale
* le cycle antérieur de financement, y compris les faits saillants, les défis, les connaissances acquises
* les activités artistiques et de rayonnement auprès du public qui sont à venir
* les conditions professionnelles des artistes
* les partenariats clés, le cas échéant
* l’exploitation, notamment la structure administrative, la planification et la santé financière
* les ambitions et les objectifs pour votre prochain cycle de financement
* les données du CADAC, y compris des données financières récentes

Vous devrez également soumettre :

* des exemples d’œuvres ou d’activités artistiques réalisées dernièrement
* une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’avis de réception afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

# PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de cette demande.** (environ 10 mots) 
2. **Date de fin de l’exercice financier**
3. [**Traduction de la demande**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base) **vers l’anglais**

🞆 Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction

🞆 Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande

🞆 Vous êtes un organisme de littérature ou un organisme de théâtre et vous n’êtes pas requis de soumettre une traduction de votre demande

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)

## FONDEMENT DE L’ÉVALUATION

1. **Contexte** (environ 1 000 mots)

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous pouvez mentionner le contexte historique ou culturel dans lequel vous œuvrez, parler de votre région ou collectivité et de vos processus de création, et donner d’autres renseignements de nature artistique.

Présentez votre vision artistique et donnez des renseignements au sujet de l’artiste ou des artistes qui dirige(nt) l’organisme.

1. **Rapport sur le cycle précédent** (environ 1 000 mots)

Donnez un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets futurs.

Afin d’éviter de vous répéter, consultez le document Annexes dans la section *Budget et annexes* du formulaire.

S’il s’agit de votre première demande, décrivez vos activités au cours des 2 dernières années.

1. **Activités artistiques et rayonnement public à venir** (demande de subvention de 2 ans – environ 2 000 mots; demande de subvention de 4 ans – environ 3 000 mots)

Décrivez :

* vos principales activités artistiques
* les raisons qui ont motivé les choix artistiques ou l’inspiration des nouvelles œuvres de création
* comment vos œuvres attireront l’attention de votre public cible.
1. **Résultats escomptés** (environ 500 mots) 

Présentez la capacité qu’ont vos activités artistiques de :

* contribuer à l’expérience et au perfectionnement des artistes participants
* faire avancer la pratique artistique

Réfléchissez aux questions suivantes, le cas échéant : Quels types de risque artistique prendrez-vous? Abordez-vous une pratique artistique traditionnelle d’une nouvelle façon? Comptez-vous utiliser une technologie de façon novatrice ou expérimenter avec de nouveaux modèles de diffusion?

1. **Fonctionnement** (environ 1 000 mots)

Décrivez :

* la structure administrative de votre organisme
* le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
* les conditions de travail des personnes impliquées dans les activités de votre organisme (par exemple, les cachets versés aux artistes, la sécurité des conditions de travail, les possibilités de perfectionnement professionnel et autres, les politiques pour assurer des milieux de travail respectueux)
* les partenariats clés, le cas échéant
1. **Finances** (environ 500 mots)

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

1. **Ambitions et objectifs** (environ 500 mots)

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s’inscrivent dans votre mission, votre vision artistique et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

1. **Observations supplémentaires** (environ 500 mots)

Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

## DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

1. **Montant annuel demandé**

Jusqu’à 60 % de la moyenne annuelle du revenu total moyen des 3 années précédentes.

Le montant que vous inscrivez ici est le montant **annuel** de la subvention demandée.

Ce montant doit correspondre à celui demandé dans votre Formulaire financier pour les organismes artistiques (CADAC, ligne 4415) pour chaque exercice financier connexe.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

1. **Numéro d’identification CADAC.**

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Complétez le document Annexes.**

## DOCUMENTS D’APPUI

1. **Vous devez soumettre au moins un document d’appui.**

Le matériel d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.